



République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **16 juin 2008**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Mise en système séparatif des collecteurs EU et EP du secteur Tattes-Fontaine - route de Vandœuvres

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **Fr. 1'900'000.--** pour couvrir les travaux de mise en système séparatif des collecteurs EU et EP, de déplacement d'une conduite d'eau, de pose de tubes pour la fibre optique, d'éclairage public, de raccordement aux propriétés riveraines, ainsi que les honoraires de l'ingénieur civil et du géomètre.

- tenant compte de la subvention cantonale de 15 %, soit Fr. 185.000.-, d'amortir la dépense nette de Fr. 1'715'000.-, plus le crédit d'étude Fr. 120'000.-, selon la délibération du 05 mai 2008, soit la somme de Fr. 1'835'000.-, en 30 ans, la première fois en 2010.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 24 juillet 2008.

Vandœuvres, le 25 juin 2008

Le Président du conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO